

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_057

Objet : Mise en place d'un logiciel Portail Famille pour les structures de la petite enfance

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil Communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (216 000 euros HT depuis le 1^{er} janvier 2026) lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité d'équiper les structures petite enfance d'un logiciel portail familles pour l'enregistrement des données et la facturation ;

Considérant la consultation instruite auprès de 4 fournisseurs : (ABELIUM Collectivités, AIGIA, ARPEGE, WAIGEO/MY BABIZ) ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat pour la mise en place d'un logiciel « portail famille », d'en assurer la formation auprès des agents et de procéder au renouvellement annuel de la redevance pour les trois structures de la petite enfance de Cœur de Flandre Agglo avec la Société WAIGEO/MY BABIZ, 23 rue Raoul Briquet, 62 700 BRUAY LA BUISSIERE pour un montant de 10 077 € HT soit 12 092,40 € TTC

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 18 mars 2026

Par délégation,

**La Vice-Présidente en charge du Parcours de vie et
de l'habitant, de l'action sociale, de la jeunesse et
la santé**

Sandrine KEIGNAERT

